NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/3
5 janvier 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 2 JANVIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la lettre, datée du 2 janvier 1998, que j'ai reçue du Président du Comité international de suivi constitué conformément au mandat de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB).

Par cette lettre, le Président du Comité me transmet le deuxième rapport périodique des États Membres participant à la MISAB, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1136 (1997) du 6 novembre 1997. Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette lettre et le document qui l'accompagne à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Lettre datée du 2 janvier 1998, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité international de suivi

[Original : français]

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le deuxième rapport couvrant la période allant du 5 décembre 1997 au 4 janvier 1998, demandé par le Conseil de sécurité en application du paragraphe 7 de la résolution 1136 (1997), relative à la situation en République centrafricaine.

Le Président du Comité international de suivi des Accords de Bangui,

Général d'armée

(Signé) Amadou Toumani TOURÉ

PIÈCE JOINTE

Deuxième rapport au Conseil de sécurité suite à l'adoption de la résolution 1136 (1997) relative à la situation en République centrafricaine

(2 janvier 1998)

INTRODUCTION

1. Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, à sa 3829e séance, la résolution 1136 (1997) portant essentiellement extension de la résolution 1125 (1997) qui l'a précédée. Le Conseil a demandé aux États Membres participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), c'est-à-dire au Comité international de suivi des Accords de Bangui qui les représente, de lui présenter des rapports périodiques au moins tous les mois par l'entremise du Secrétaire général.

2. Ce deuxième rapport fera état de l'évolution de la situation en Centrafrique durant la période allant du 5 décembre au 4 janvier 1998.

DIRECTION POLITIQUE DE LA MISSION

3. Le Comité international de suivi des Accords de Bangui, présidé par le général d'armée Amadou Toumani Touré, est l'organe qui dirige l'action de la MISAB, parce que recevant directement l'orientation politique nécessaire des chefs d'État intéressés et surtout du Président de la République gabonaise, Président du Comité international de médiation.

4. Le Comité international de suivi s'est doté d'un plan d'action qui reprend l'essentiel des grandes clauses des Accords du 25 janvier en une sorte de chronogramme dont une importante partie a été déjà exécutée ou se trouve en cours d'exécution.

5. La MISAB est sous le haut patronage du Président El Hadj Omar Bongo du Gabon, doyen des chefs d'État du Comité international de médiation. Elle est sous l'autorité politique du général d'armée Amadou Toumani Touré, Président du Comité international de suivi.

APPUI LOGISTIQUE ET TECHNIQUE AU COMITÉ INTERNATIONAL DE SUIVI

6. Il importe ici de rappeler que le Comité international de suivi, qui est une émanation des chefs d'État, membres du Comité international de médiation, reçoit depuis sa création l'appui logistique et technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le renouvellement de ce soutien permet, entre autres, de conduire actuellement diverses opérations, à savoir :

- Supervision politique de la poursuite des opérations de désarmement à Bangui, puis à l'intérieur du pays;

- Poursuite de la mise en oeuvre des clauses des Accords de Bangui non encore appliquées;

– Coordination des activités liées à l'organisation et à la tenue des divers séminaires et conférences prévus dans le cadre de la réconciliation nationale.

7. Le Comité international de suivi compte sur le maintien de l'appui du PNUD pour pouvoir mener à bien sa mission.

APPUI LOGISTIQUE ET FINANCIER À LA MISSION

8. La MISAB reçoit l'appui logistique des États participants, de la France et du Gouvernement centrafricain, tel qu'il a été signalé dans les rapports précédents. Elle avait également reçu par le passé le soutien de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

9. Tout en reconnaissant les efforts généreux que les États participant à la MISAB, la France et le Gouvernement centrafricain ne cessent d'apporter aux contingents africains basés à Bangui, force est de constater que les conditions de subsistance des troupes nécessitent une amélioration car elles sont loin de celles dont jouissent certaines forces de même nature opérant sur d'autres lieux de conflits. Il serait souhaitable qu'une solution adéquate et urgente soit trouvée à cet état de choses afin d'éviter une démoralisation des troupes qui, jusqu'ici, ont travaillé avec abnégation.

10. Le Comité international de suivi se félicite de la création d'un fonds d'affectation spéciale et de l'appel lancé par le Conseil de sécurité au sujet des contributions des États Membres à ce fonds. Il est important de souligner que de la diligence des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à alimenter ledit fonds dépendront les possibilités de maintien de la sécurité en République centrafricaine dans un contexte sous-régional particulièrement sensible.

MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE BANGUI

Clauses déjà appliquées

11. Les clauses des Accords du 25 janvier 1997 relatives à la formation du gouvernement d'union nationale, à l'adoption d'une loi d'amnistie portant sur les infractions liées à la troisième mutinerie et à la situation des anciens chefs d'État sont déjà exécutées, et l'on peut s'en féliciter.

De la suspension de l'audit parlementaire

12. Le projet de la loi sur l'abandon de la mise en oeuvre de l'exécution judiciaire du rapport d'audit parlementaire n'a pas pu être encore adopté après le débat intense qu'il y a eu à son sujet au début du mois de novembre. Ce premier projet a été rejeté par la majorité des députés. Actuellement, la présidence de la République et le Gouvernement travaillent à la reformulation du projet de loi pour sa soumission en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Cette nouvelle présentation fait actuellement l'objet d'un travail de sensibilisation auprès des membres du Parlement car il faut rappeler que l'adoption de cette loi est un point important des Accords de Bangui. De l'avis général, une deuxième lecture serait nécessaire pour y trouver une solution

appropriée. En guise de mesure conservatoire, le Président Patassé a réaffirmé au Comité international de suivi sa décision du 31 décembre 1996 de suspendre l'exécution judiciaire des conclusions du rapport de l'audit parlementaire. En d'autres termes, aucune poursuite judiciaire ne sera entreprise jusqu'à ce qu'une solution définitive conforme à l'esprit des Accords de Bangui soit trouvée.

Du désarmement

13. Une réunion de coordination sur la sécurité s'est tenue le 8 décembre sous la direction du Président Amadou Toumani Touré, avec la participation du Ministre délégué à l'administration du territoire, chargé de la sécurité publique et du désarmement, des membres du Comité international de suivi, du commandement de la MISAB ainsi que des principaux responsables des divers services nationaux de défense et de sécurité. Cette réunion a permis de se rendre compte que la stratégie arrêtée le 10 novembre est loin de donner les résultats escomptés, ce qui a causé de la suspicion et de la frustration au sein de certains partis politiques d'opposition.

14. Quoiqu'un espoir subsiste, certaines indications nous amènent à croire que la collecte des armes légères ne connaîtra pas la même ampleur que celui des armes lourdes. En conséquence, il a été décidé de revenir discrètement aux méthodes adoptées pendant la première phase et qui ont permis d'obtenir les résultats que l'on sait.

15. Il convient de présenter ci-après les résultats obtenus : quelques succès ont été enregistrés depuis la décision du 8 décembre, particulièrement dans le domaine de l'armement lourd où tous les mortiers de 120 et de 81 ainsi que toutes les mitrailleuses 14,5 et les canons 75 S/R sont désormais dans les mains de la MISAB.

16. Depuis la signature de l'Accord de trêve du 28 juin 1997 et de l'Accord de cessez-le-feu du 2 juillet 1997, l'armement suivant a été restitué à la MISAB :

Armement lourd

Désignation	Quantité	Augmentation du 4 au 31 décembre 1997
Mortier 120	Remis : 4 sur un total de 4	2
Mortier 81	Remis : 15 sur un total de 15	2
Mortier 60	Remis : 14 sur un total de 19	1
Mitrailleuse 14,5	Remis : 6 sur un total de 6	
Mitrailleuse 12,7	Remis : 2 sur un total de 3	-1
Canon 75 S/R	Remis : 2 sur un total de 2	
Lance-roquettes antichar 73	Remis : 66 sur un total de 67	
Grenade à tube 7	Remis : 7 sur un total de 11	
Soit en somme	Remis : 116 sur un total de 127 soit : 91,33 % d'armes récupérées	5 3,93 %

Armement léger

Désignation	Quantité	Augmentation du 4 au 31 décembre 1997
Armes de poing (PA divers)	Remis : 16 sur un total de 111	
Pistolets mitrailleurs	Remis : 304 sur un total de 459	2
Fusils d'assaut	Remis : 265 sur un total de 541	4
MAS 36-49/56-M14+Mousquet	Remis : 662 sur un total de 1 181	10
Mitrailleuses légères : FM	Remis : 52 sur un total de 80	
Mitrailleuses de calibre 30	Remis : 15 sur un total de 17	
Soit en somme	Remis : 1 315 sur un total de 2 389 soit : 55,04 % d'armes récupérées	17 0,71 %

17. En considérant les divers facteurs indiqués aux précédents rapports, il est aisé de comprendre que la récupération de la totalité des armes légères demeure aléatoire malgré tous les moyens mis en oeuvre et toutes les stratégies engagées.

État des munitions et explosifs récupérés et conditionnés du 4 au 31 décembre 1997

Désignation	Quantité	Observations
Cartouche de 5,56	69 092	+7
Cartouche de 7,5 SLC	14 000	
Cartouche de 7,5 S/B	123 954	
Cartouche de 7,5 X	34 719	+624
Cartouche de 7,5 X S/B	135	
Cartouche de 7,62 NATO	15 962	
Cartouche de 7,62 Kalachnikov	42 060	+640
Cartouche de 7,62 long	121 261	
Cartouche de 7,62 Tokarev	2 811	+1
Cartouche de 9 mm Para	5 546	+23
Cartouche de calibre 12 antiémeutes	731	
Cartouche de 12,7 mm	3 191	+991
Cartouche de 14,5 mm	15 855	+421
Grenade à main défensive 37	1 858	+1
Grenade à main défensive Chine	3 174	+9
Grenade à main défensive FLG AP34	16	
Roquettes grenade à tube 7	1 172	+21
Roquettes grenade à tube lance-roquettes antichar 73	9	+3
Grenade à main offensive 37	1 047	-1
Grenade à main FL LAC F4	1 305	-1
Grenade à main F4	316	
Grenade RUSS	3	+2
Obus de mortier 60	1 821	
Obus de mortier 81	852	
Obus de mortier 120	211	+98

Désignation		Quantité	Observations
Obus de 75 sans recul US		168	
Obus de 75 mm sans recul Chine		223	Pas d'armes en dotation
Cartouche de 40 mm M79 US		6 060	Pas d'armes en dotation
Mèche lente (mètre)		2 325	
Cartouche de lancement 7,5		755	
Détonateur Pyro		6 100	
Soit au total			
Cartouches diverses	449 317		
Explosifs et détonateurs	26 659		

Des recommandations des États généraux de la défense

18. Cette clause des Accords de Bangui reste une sorte de pomme de discorde entre le pouvoir et l'opposition. En effet, bien que tout le monde s'accorde à reconnaître que l'application rationnelle et conséquente des 282 recommandations des États généraux de la défense nationale peut et doit être la base de la résolution des nombreux problèmes auxquels les Forces armées centrafricaines se trouvent confrontées, il s'avère difficile de trouver un terrain d'entente pour leur mise en oeuvre.

19. De toutes les recommandations, deux ou trois retiennent diversement l'attention des milieux politiques de l'opposition. Il s'agit de celles relatives à la "dissolution" du Centre national de recherche et d'investigation (CNRI) et de la Section d'enquête, de recherche et de la documentation (SERD) ainsi que de celle relative à la "réduction des effectifs" de la Garde présidentielle.

20. Ces recommandations touchent des domaines sensibles pour lesquels il est actuellement difficile de trouver un modus vivendi entre le chef de l'État soutenu par les partis politiques de la majorité présidentielle, d'une part, et ceux du Groupe des Onze, d'autre part. Le Comité international de suivi reste très attentif à cette situation et poursuivra ses efforts pour parvenir à une solution conforme à l'esprit des Accords de Bangui.

21. La restructuration des Forces armées centrafricaines, de la gendarmerie nationale et de la police centrafricaine telle que le préconise un ensemble de recommandations, semble être la clef de la réponse à apporter auxdites résolutions. Le coup d'envoi de cette restructuration a été donné le 8 décembre 1997 par le Président Ange Felix Patassé en présence du Président Amadou Toumani Touré, des membres du Comité international de suivi, du commandement de la MISAB, du Ministre de la défense nationale, des ministres délégués chargés respectivement de la restructuration de l'armée et du désarmement ainsi que des principaux responsables des services de défense et de sécurité.

22. Les grandes orientations de la restructuration ont été ainsi données par le chef de l'État; la future armée centrafricaine devra être une armée pluriethnique nationale, républicaine et participative au développement et peu

coûteuse. Interprétée sur le plan pratique par l'état-major de la MISAB, l'idée présidentielle repose sur les contraintes essentielles ainsi qu'il suit :

- La taille de la future armée centrafricaine doit être conforme à la capacité budgétaire nationale; en d'autres termes, l'armée centrafricaine doit pouvoir vivre, s'équiper, s'instruire et s'entraîner avec un minimum d'apport extérieur;

- Elle devra être un échantillon représentatif de toutes les ethnies vivant en Centrafrique, et de toutes les régions;

- Elle devra fonctionner sur des bases apolitiques, non confessionnelles, non tribales, c'est-à-dire selon le modèle républicain, seul apte à garantir la stabilité, l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale;

- Elle devra avoir en son sein des capacités pluridisciplinaires qui lui permettent de participer à l'effort de développement national, notamment dans le domaine agricole et du désenclavement de l'arrière-pays par des travaux de génie appropriés.

23. Une commission nationale est créée par le chef de l'État et placée sous la haute supervision du Président du Comité international de suivi. Elle est présidée par le Ministre de la défense nationale et comprend les membres du Comité international de suivi, le commandement de la MISAB ainsi que les responsables des services nationaux de défense et de sécurité. Cette commission est chargée d'élaborer un plan de restructuration en suivant les directives données par le chef de l'État. Elle se réunit depuis le 15 décembre 1997.

24. La mise en oeuvre du "Projet de démobilisation, de reconversion et de réinsertion" aiderait dans une certaine mesure à rendre l'armée plus apte à accomplir les tâches d'une vraie armée républicaine. Ce projet aurait déjà débuté si quelques problèmes administratifs n'avaient pas retardé l'arrivée du chef de projet, M. Gonzales, qui en définitive arrivera à Bangui le 3 janvier 1998.

De la réconciliation nationale

25. C'est le temps fort du long, mais exaltant, processus de mise en oeuvre des Accords de Bangui. Comme indiqué dans les précédents rapports, cette phase constitue en elle-même un processus délicat à conduire, compte tenu du fait qu'elle vise en dernier ressort à agir positivement sur la psychologie individuelle et collective des frères qui ont eu à s'affronter et à entretenir, voire cultiver dès le début de la crise, un climat de méfiance généralisée. Il est revenu pratiquement au Comité international de suivi et plus particulièrement à son Président, le général d'armée Amadou Toumani Touré, la double tâche de la gestion, puis de la liquidation de ce climat, d'où la nécessité de mener un certain nombre d'actions prévues par l'esprit des Accords de Bangui en vue de recouvrer le climat d'harmonie et de concorde de la République centrafricaine du vénéré patriote Barthélémy Boganda.

26. Grâce à l'appui logistique, financier et technique du PNUD, le Comité international de suivi et le Ministère des droits de l'homme, de la réconciliation nationale et de la culture démocratique ont organisé des séminaires de sensibilisation dans diverses régions du pays entre le 18 novembre et le 10 décembre 1997.

27. Le quadrillage systématique du pays a permis d'atteindre en un temps raisonnable l'ensemble des populations du pays à qui les mêmes messages ont été portés et avec qui des séances de discussion riches et approfondies ont eu lieu sur la nécessité de réaliser la paix et la réconciliation nationale, conditions propices à la relance économique et au développement durable du pays. Les conclusions de ces divers séminaires constitueront, sans nul doute, un apport certain à mettre à la disposition des participants à la Conférence de réconciliation nationale qui pourrait avoir lieu en février 1998.

28. S'agissant de la Conférence de réconciliation nationale prévue du 10 au 14 février 1998, le Comité préparatoire mis en place depuis le 17 octobre 1997 travaille actuellement sur les objectifs de la Conférence. Les membres du Comité se rendent compte au fil de leurs travaux que la Conférence de réconciliation nationale devrait offrir à la nation centrafricaine un cadre lui permettant de :

- Prendre conscience des dimensions de la crise et du climat qu'elle a engendré pour mieux se convaincre de la nécessité de créer des conditions objectives de la réconciliation nationale;

- Définir les grandes orientations du développement durable de leur pays en mettant l'accent sur les voies et moyens de mener une lutte efficace contre la pauvreté, principale source des maux que connaît la République centrafricaine depuis deux ans;

- Recommander la mise en place de mécanismes appropriés pour la promotion de la bonne gouvernance, condition indispensable pour bâtir une nation démocratique et moderne;

- Rédiger un acte final sous forme de pacte qui pourrait servir de base pour le Gouvernement dans l'élaboration d'une charte nationale.

29. Il est à rappeler qu'en dehors des séminaires régionaux dont le précédent rapport a fait état dans ses paragraphes 21, 22, 23, des préateliers préparatoires de la Conférence de réconciliation nationale sont prévus. Celui organisé pour la jeunesse et piloté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a eu lieu du 10 au 13 décembre 1997. Une autre réunion des jeunes, plus élargie que la première, aura lieu les 16 et 17 janvier 1998, tandis que le forum pour les femmes se déroulera les 13 et 14 janvier 1998. Tous ces préateliers ont joué et joueront un rôle appréciable dans les activités de sensibilisation à la paix.

30. Une préoccupation est largement partagée par divers milieux en ce qui concerne la tenue de la Conférence de réconciliation nationale : la création

d'un climat favorable à cette réconciliation dont les conditions nécessaires et utiles se présentent comme suit :

- Pleine application des diverses clauses des Accords de Bangui, autrement dit, achèvement des actions inscrites au chronogramme du Comité international de suivi (poursuite des opérations de désarmement, règlement de la question de l'audit parlementaire, manifestation de la volonté politique d'exploiter les recommandations des États généraux de la défense nationale);

- Poursuite des efforts nécessaires et utiles (y compris l'intensification de l'offensive diplomatique) en vue de trouver une solution à la situation financière qui demeure préoccupante;

- Lancement d'initiatives visant à trouver une solution au problème des victimes des mutineries;

- Indications rassurantes pour des perspectives de reconstruction, de réhabilitation et de relance économique.

COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS CENTRAFRICAINES ET LES DIVERSES FAMILLES DE PARTIS POLITIQUES

31. Le général Amadou Toumani Touré, Président du Comité international de suivi, a profité de son récent séjour à Bangui pour examiner l'évolution de la situation avec les principaux acteurs de la vie politique et sociale du pays. Il s'est ainsi employé à :

- Évaluer le chemin parcouru dans l'application des Accords de Bangui;

- Chercher des solutions aux clauses non encore appliquées ou dont la mise en oeuvre connaît une certaine lenteur;

- Étudier les diverses hypothèses envisageables dans le cadre de la période post-MISAB, c'est-à-dire après le 6 février 1998, date d'expiration du mandat autorisé par le Conseil de sécurité dans Sa résolution 1136 (1997);

- Chercher les voies et moyens de trouver une solution à l'épineux problème des arriérés de salaires;

- Étudier les éléments de la stratégie à adopter pour convaincre la communauté internationale de la nécessité de prêter un concours direct et efficace à la République centrafricaine par l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds devant se tenir au deuxième trimestre de 1998.

32. De la synthèse que le Président du Comité a faite lors d'une réunion du Comité international de suivi, les conclusions suivantes peuvent être dégagées :

- Des progrès appréciables ont été enregistrés depuis la signature des Accords du 25 janvier 1997 et ont largement contribué à décrisper la situation;

- Beaucoup reste à faire cependant; certaines clauses importantes des Accords de Bangui connaissent encore des difficultés dans leur mise en oeuvre; ces clauses doivent être minutieusement répertoriées et faire l'objet d'une attention particulière du Comité international de suivi qui entreprendra de nouvelles démarches en direction des diverses parties prenantes;

- Tout le monde à Bangui (classe politique, société civile, militaires, étrangers) est convaincu de la nécessité de la présence d'une force militaire et sécuritaire après le 6 février 1998 qui aiderait à consolider la paix et à galvaniser le processus de réconciliation nationale; tout le monde s'accorde à reconnaître que même si les élections ne constituent pas une fin en elles-mêmes, elles méritent de se tenir dans la paix, la sérénité et la transparence;

- L'armée centrafricaine doit être restructurée pour devenir une véritable armée républicaine en profitant de la coopération de pays amis disponible; en d'autres termes, l'armée centrafricaine doit être capable de prendre la relève de la MISAB dans les différentes fonctions exercées actuellement par celle-ci;

- La situation sociale reste préoccupante et risque de tout remettre en cause si une solution adéquate n'est pas trouvée dans l'immédiat. Le Comité international de suivi exhorte le Gouvernement à tout mettre en oeuvre pour assainir les régies financières nationales, génératrices de ressources, et invite à une meilleure compréhension de la communauté internationale, notamment de celle des institutions de Bretton Woods, pour aider la République centrafricaine à éviter une explosion sociale;

- Un forum national devrait être organisé pour examiner l'important et délicat dossier des victimes des mutineries et faire des propositions concrètes au Gouvernement;

- Il conviendrait d'organiser, avec le concours du PNUD comme chef de file, une table ronde des bailleurs de fonds devant intervenir au deuxième trimestre de 1998, en vue de la reconstruction et de la réhabilitation du pays.

33. Le Président de la République a démis de ses fonctions le 17 décembre 1997, un des ministres membres de son parti, le Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), en l'occurrence M. Charles Massi, Ministre de l'agriculture et de l'élevage, qui a été mis en examen judiciaire pour des faits lui étant reprochés et qui, selon le porte-parole du Gouvernement, seraient intervenus pendant la période où il détenait encore le portefeuille des mines dans un gouvernement précédent. Il convient toutefois de relever que M. Massi,

qui avait créé le 29 novembre 1997 une association à caractère politique, le Forum démocratique pour la modernité (FODEM), a adressé une correspondance au Comité international de suivi le 28 décembre 1997 où il dénonce une manoeuvre visant à l'écarter des prochaines échéances électorales.

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

34. Faisant suite à la demande adressée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1136 (1997) de lui présenter dans les trois mois un rapport sur l'application de ladite résolution, une mission multidisciplinaire du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies s'est rendue à Bangui du 6 au 13 décembre 1997 afin de recueillir des éléments nécessaires à l'établissement du rapport. La mission, forte de huit membres et conduite par M. Youssef Mahmoud, Directeur de la Division Afrique II du Département des affaires politiques, a rencontré le chef de l'État africain, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Comité international de suivi, les principaux ministres intéressés, le représentant résident du PNUD, Coordonnateur résident du système des Nations Unies à Bangui, des chefs de mission diplomatique, le commandement de la MISAB, le commandement des éléments français d'assistance opérationnelle, le chef d'état-major général des forces armées centrafricaines, le Directeur de la gendarmerie nationale, les divers groupes des partis politiques, les responsables des centrales syndicales, les dirigeantes des organisations de femmes, le patronat, les responsables des banques de la place et les chefs d'agences des Nations Unies basés à Bangui.

35. La mission multidisciplinaire a pu avoir ainsi l'occasion d'apprécier l'évolution de la situation sur les plans politique, militaire, sécuritaire, économique et social, et pourra en rendre compte avec un jugement neuf au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

36. Nonobstant les excellents résultats obtenus dans la production agricole (aussi bien au niveau des cultures de rente que des cultures vivrières), la République centrafricaine dont les activités industrielles et commerciales ont connu une paralysie évidente pendant plusieurs mois, a encore du mal à faire face à la fois à ses obligations intérieures (salaires, pensions, bourses, fonctionnement de l'appareil d'État) et à ses engagements extérieurs, notamment au remboursement des arriérés dus aux institutions de Bretton Woods.

37. En outre, l'épineux problème des arriérés de salaires, des pensions et des bourses sert de motif à la grève qui s'observe encore dans certains secteurs comme celui de l'enseignement. C'est dire que la plus grande préoccupation des autorités centrafricaines est de trouver les ressources nécessaires pour résoudre ce problème de six mois d'arriérés de salaires et de plusieurs autres mois de pension ou de bourses. Les centrales syndicales, qui ont fait preuve jusqu'ici de beaucoup de compréhension et de modération face à la situation, commencent à montrer de graves signes de mécontentement : dans un mémorandum rendu public le 12 décembre 1997, elles ont menacé de manifester leur frustration par des mouvements revendicatifs prononcés. Une manifestation prévue pour le 15 décembre a été interdite et ses participants dispersés.

DÉPLOIEMENT DE LA FORCE

38. Il n'y a pas eu un changement significatif dans le dispositif mis en place depuis la soumission du dernier rapport. En effet, la MISAB continue de sécuriser l'ensemble des quartiers de la capitale centrafricaine par l'occupation de 20 postes de surveillance et de participer à des patrouilles mixtes de sécurité en jonction avec des forces de sécurité et de défense centrafricaines dans tous les arrondissements de la ville de Bangui. Les braquages, les vols à main armée et autres actes crapuleux ont considérablement diminué grâce à la fois au progrès fait dans le désarmement et à la vigilance constante instaurée par le système des patrouilles mixtes.

39. Au compte des activités de la MISAB, il est utile de noter l'émouvante cérémonie du 18 décembre 1997 au cours de laquelle la médaille commémorative de la Force interafricaine a été remise à tire posthume au général de brigade Augustin Mombo Moukagni par le colonel Alioune Ibaba, Coordonnateur du Comité international de suivi, assurant l'intérim du Président Amadou Toumani Touré et agissant au nom du Président de la République gabonaise. Plusieurs autres personnes (officiers, sous-officiers et militaires du rang de la MISAB), des forces armées centrafricaines et des éléments français d'assistance opérationnelle ainsi que des personnalités civiles centrafricaines et du Comité international de suivi ont été également décorées à cette occasion par le colonel Talla Niang, chef d'état-major, commandant par intérim de la MISAB et ses principaux collaborateurs, commandants de contingents.

40. Cette cérémonie est la deuxième du genre organisée par la MISAB après celle du mois de juillet 1997 au cours de laquelle le Président Amadou Toumani Touré, le général de brigade Édouard N'Killi, alors commandant de la MISAB, le colonel Tala Niang, chef d'état-major, et les commandants des six contingents, les membres du Comité international de suivi ainsi que des officiers, sous-officiers et hommes du rang des éléments français d'assistance opérationnelle et des forces armées centrafricaines ont reçu cette médaille commémorative de la MISAB décernée par le Président de la République gabonaise en sa qualité de Président du Comité international de médiation.

CONCLUSIONS

41. Le succès du déploiement de la MISAB dépendra surtout de la compréhension que la communauté internationale manifestera concrètement dans l'application conséquente du paragraphe 6 de la résolution 1136 (1997) : le Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la demande du Conseil de sécurité mérite d'être alimenté dans un délai raisonnable. En attendant l'approvisionnement adéquat de ce fonds ou toute autre décision du Conseil de sécurité, une solution provisoire est souhaitable, à savoir la reconduction pour une période de deux mois de l'effet de la résolution 1136 (1997) du Conseil de sécurité relative au mandat de la MISAB.

42. Le Comité international de suivi des Accords de Bangui souhaite continuer de bénéficier de l'appui logistique et technique du Programme des Nations Unies

pour le développement afin de poursuivre sa double mission d'assurer la direction politique de la MISAB et de suivi des Accords de Bangui par la médiation permanente.

43. Afin d'éviter tout dérapage ou tout risque de retour à la case départ qui pourrait se produire à la faveur d'une explosion sociale, il serait utile de recommander avec insistance que toutes les mesures soient prises aux niveaux appropriés, notamment à celui du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour une grande et meilleure sensibilisation des États Membres des Nations Unies, des organisations internationales et des institutions financières en vue d'apporter l'assistance nécessaire au développement de la République centrafricaine, comme le demande le Conseil de sécurité au paragraphe 9 de la résolution 1136 (1997). Il est bien entendu que toutes ces mesures viendront accompagner les efforts indispensables des autorités centrafricaines. Toute approche contraire risque de compromettre la chance de ce pays de tourner durablement la page de la crise et ainsi de provoquer irrémédiablement l'échec de l'expérience spéciale de règlement interne que représente la médiation actuelle en République centrafricaine.

44. Le Comité international de suivi, comme il l'a maintes fois affirmé, continuera à ne ménager aucun effort pour exhorter toutes les parties prenantes à la crise centrafricaine, à continuer d'oeuvrer dans la sagesse et la dignité pour la mise en oeuvre effective des Accords de Bangui. La paix réelle et durable est à ce prix.
